



Rats et travaux de dératisation du bailleur

Par **charlanne beatrice**, le **02/11/2016** à **10:04**

Bonjour, j'habite une résidence dans laquelle des rats se sont installés, j'ai eu la déconvenue d'en avoir chez moi, le bailleur prévenu n'a pas réagi, j'ai dû faire venir une entreprise privée pour dératiser mon logement. Après que d'autres locataires aient eux aussi signalés ce problème, plus d'un mois en ce qui me concerne le bailleur a fait venir son entreprise de dératisation. pour ce qui concerne mon logement c'était fait, mais ils n'ont pas pu faire la terrasse par laquelle les rats passent pour entrer parcequ'il y à une malfaçon que j'ai signalé depuis des années sans résultats, il n'y à pas de pente pour l'écoulement de l'eau ce qui fait qu'elle stagne depuis 8 ans. Après avoir soulevé des dalles sur plots le technicien à constaté de l'au et des crottes de rats. Depuis aucune nouvelle, je suis contrainte de vivre fenetres fermés sans pour autant avoir l'assurance qu'aucun rat ne rentrera à nouveau chez moi, laissant déjections urines et dégats de meubles. Quels sont mes droits, comment puis-je faire face à ce bailleur social. Merci